

CREPS DE MONTPELLIER
2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER
Tél. : Standard Formations : 04 67 61 74 67
Mail : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

DOSSIER D'INFORMATION POUR LA FORMATION AU
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE : ÉDUCATEUR SPORTIF
MENTION « VOILE CROISIERE JUSQU'A 200 MILLES NAUTIQUES D'UN ABRI »

Veuillez prendre connaissance des conditions et enjeux de la formation délivrée

Créé en 2001, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) est un diplôme d'état de [niveau 4](#), délivré par de la Délégation de Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports DRAJES.

Le diplôme du BPJEPS atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif.

Pour encadrer les Activités Physiques et Sportives (APS) et en faire son métier, il faut être titulaire d'un diplôme ou d'une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) qui garantit la compétence de son titulaire en matière de sécurité.

Le BPJEPS est l'un des diplômes enregistrés au RNCP, [Fiche 28573](#), [article I212-2 du code du sport](#)

Le diplôme est délivré par la voie des Unités Capitalisables (UC) et dans ce cadre les épreuves certificatives sont programmées tout au long de la formation.

Le BPJEPS est délivré au titre de l'une des deux spécialités éducateur sportif ou animateur.

Voir les spécialités sur www.sports.gouv.fr

Une validation des acquis de l'expérience est possible. Si la VAE vous intéresse, consultez www.sports.gouv.fr

Chaque spécialité comprend une ou plusieurs mentions.

Voir les mentions sur www.sports.gouv.fr

<i>Taux de réussite : 99 %</i>	<i>Taux d'abandon : 00.00%</i>	<i>Taux d'insertion : 99%</i>
<i>Taux de satisfaction : Année en cours</i>	<i>2021 : 100% de satisfaction 2022 : 10 stagiaires cours de formation</i>	

1. LES OBJECTIFS

Compétences et aptitudes

Le/la titulaire du BPJEPS, mention « voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri » encadre des activités d'initiation et de perfectionnement à la croisière pour tous publics. Ces activités peuvent être organisées à la journée ou sur de plus ou moins longues périodes embarquées, incluant des navigations de nuit. Ses activités d'enseignement vont de la croisière côtière à la croisière hauturière jusqu'à 200 Milles nautiques d'un abri. Il/elle intervient sur l'ensemble des compétences de navigation spécifiques à la croisière, sur les domaines de la technique, de la sécurité et de la vie à bord.

Il/elle prend en charge des publics jeunes, adultes et seniors, dans le cadre d'offre à destination de groupes constitués ou de pratiquants individuels, dans le cadre d'une offre produit normée et/ou pour des activités de coaching personnalisé auprès de propriétaires de voilier.

Il/elle peut entraîner des équipages et les accompagner pour des régates à la journée sur des parcours construits ou des courses croisières jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri.

La formation visera à préparer aux épreuves de certification du BPJEPS, mention « voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri » en donnant au candidat les compétences lui permettant d'exercer son métier de moniteur de croisière côtière et hauturière, d'habitable sportif.

Le BPJEPS confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire à l'organisation, à l'entraînement et à l'enseignement pour tout public.

Débouchés

99% des titulaire du BPJEPS mention « Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri », trouvent du travail en sortie de formation :

- Dans une école de voile, comme moniteur de voile spécialiste voile habitable ;
- Skipper dans une structure de location de bateau habitable (organisation et encadrement de croisière) ;
- Travaillent comme auto-entrepreneur dans leur propre structure ;
- Une complémentarité vers la formation BPJEPS mention « Voile Multi-Supports » est souvent choisi, afin de couvrir l'ensemble des situations d'encadrement de l'activité voile. Cela agrandie le choix de postes disponible sur le marché de l'emploi.

Compte tenu du profil des candidats à l'entrée en formation, certains s'orientent vers le BPJEPS VMS (plutôt voile légère) et pour d'autres vers le BPJEPS Voile-Croisière. Compte tenu du fait que la polyvalence est un atout majeur pour l'employabilité, nous proposons deux dispositifs en annexe.

2. LES PRE-REQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Être âgé de 18 ans au moins à la date de vérification des prérequis
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante en cours de validité :
 - prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
 - premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) ou de niveau 2 (PSE 2)
 - attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
 - certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité
- Être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation du candidat
- Présenter une attestation de 100 mètres nage libre, avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long, délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article [L. 212-1 du code du sport](#)
- Justifier de sa participation à un minimum de 4 régates dont 2 grades 5B minimum (niveau de pratique compétitive régionale) attestée par le directeur technique national de la Fédération française de voile à partir du « fichier coureurs »
- Réaliser une démonstration technique au cours d'une croisière embarquée avec navigation de jour comme de nuit en responsabilité de chef de bord (Lors des TEP)
- Remplir le formulaire « implication sportive & associative » (Cf. annexe)
- Satisfaire aux différentes épreuves d'exigences préalables et de sélection

Utiliser les modèles en annexe pour les certificats et attestations

Matériel nécessaire pour les tests et l'entrée en formation

Matériel nécessaire pour les tests :

- Un gilet de sauvetage 150Nw auto gonflable
- Salopette et veste de quart/ tenue de navigation habitable + gants
- Un ordinateur portable

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

- Un ordinateur portable
- La possibilité de se connecter à un réseau internet
- Un gilet de sauvetage 150Nw auto gonflable
- Salopette et veste de quart/ tenue de navigation habitable + gants

3. LES TESTS D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Les TEP (définis dans les textes réglementaires) vérifient que le candidat a le niveau requis pour accéder à la formation.

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention «Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri», du BPJEPS spécialité « Éducateur Sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « Éducateur Sportif » mention «Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri», sont précisées dans [l'arrêté du 30 août 2017](#).

« Préalablement à son inscription aux tests d'exigences préalables, le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la DRAJES de son lieu de domicile ». Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

Le (la) candidat(e) doit :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
-« Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou diplôme équivalent délivré dans les 10 dernières années (SST, PSE1 ou PSE2 en cours de validité)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la voile et disciplines associées datant de moins d'un an
- Justifier de sa participation à moins 4 régates FFVoile (dont 2 régates 5B minimum)
- Présenter une attestation de natation, 100m nage libre (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Être titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance mer « côtier »
- Réaliser une démonstration technique au cours d'une croisière embarquée avec navigation de jour comme de nuit en responsabilité de chef de bord (lors des TEP)

Dispense de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé de cette vérification sont mentionnées en annexe « dispenses et équivalences ».

L'arrête des épreuves concernant les TEP se trouve en annexe.

4. LES EPREUVES DE SELECTION

Ces épreuves permettent un classement des candidats ayant les pré-requis exigés pour entrer en formation et donc une sélection en fonction des places disponibles : écrit portant sur la culture générale relative à l'activité, entretien portant sur le projet professionnel et la motivation.

Epreuve écrite (90 minutes)

Cet écrit porte sur la culture générale relative à l'activité.

Entretien oral (20 minutes)

Il permet à l'**organisme de formation** de vérifier l'adéquation entre la formation dispensée, le projet du candidat et mettant en avant :

- L'implication dans la discipline
- L'importance et l'origine de sa motivation à entrer en formation
- L'adéquation du projet professionnel à la formation envisagée
- Le financement prévu ou déjà accordé pour la formation du candidat
- La disponibilité du candidat pour suivre la formation

5. MODALITES DE LA FORMATION

Durée

Cette formation est une formation en alternance qui se déroule sur une période de 12 mois pour 819 heures en centre et 980 heures de stage en entreprise. La formation s'articule de la façon suivante :

- Les saisons d'hiver et d'automne sont des périodes dédiées aux séquences de formation en centre (Alternance de moments en présentiel ou distanciel – perfectionnement de technique de navigation, sécurité de la pratique, construction pédagogique des séances, méthodologie de projet...)
- Les saisons de printemps et d'été sont des périodes dédiées aux séquences de stage en entreprise. (Mise en pratique des apports techniques)

Programme de la formation

- Communication, gestion d'équipe
- Structures professionnelles
- Culture maritime
- Pédagogie fondamentale
- Éducateur voile Handivalide
- Connaissance du milieu
- Technologie
- Évènementiel
- Méthodologie de projet
- Suivi des dossiers
- Outil informatique
- Gestion financière d'une action
- Niveaux de pratique
- Pédagogie spécifique croisière côtière et hauturière
- La pratique compétitive et l'entraînement
- Sécurité et secours
- Maîtrise technique des différents supports
- Anglais maritime
- Réglementation
- Technologie et interventions en navigation
- Préparation maîtrise technique croisière

Lieu de formation

- Le Yacht Club de Mèze – YCMèze (coordinateur opérationnel de la formation BPJEPS voile Croisière pour le CREPS de Montpellier)

Choix d'une structure d'accueil

Les candidats devront choisir une structure d'accueil pour la formation en entreprise (pour les candidats en recherche d'entreprise une liste est jointe en annexe).

Équipement du CREPS de Montpellier

- 2 gymnases
- 2 salles de musculation avec parterres d'haltérophilie et salle d'acclimatation
- 2 studios de danse climatisés équipés de douches et vestiaires
- 1 plateau extérieur équipé notamment pour le baseball 5
- 1 stade géré par la ville et mis à disposition par convention
- 12 salles de cours équipées avec vidéoprojecteur et tableau blanc
- 2 salles informatiques
- Un centre d'information ressources disposant d'une bibliographie, d'une vidéothèque et d'ordinateurs
- 1 salle de visioconférence
- Salle de Fitness
- Wi-Fi

Équipement du YCMèze et des partenaires de la formations

- Six J24 (entraînement sportif)
- 3 zodiacs de 30ch
- First 40.7 (navigation hauturière)
- First 47.7 (navigation hauturière)
- Catamaran Lagoon 38 (navigation hauturière)
- Salles de cours

Validation des Exigences Préalable à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP)

La réussite aux épreuves des EPMSP permet d'encadrer en autonomie lors des périodes en entreprise.

6. RUBAN PEDAGOGIQUE

Téléchargez le ruban pédagogique prévisionnel - année 2022/2023 (lien à venir)

Dès le début de la formation vous aurez un planning détaillé des interventions, formateurs et lieux de formations.

7. TARIFS / DATES CLES ET PLACES DISPONIBLES PAR SESSION

Frais techniques : 250 €

Frais administratifs (non remboursables sauf si prise en charge par la région) : 60,00 €

Frais pédagogiques : contacter par mail le département des formations pour demander un devis :

elodie.tamarian@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.

Attention : avant de régler les frais administratifs et/ou les frais techniques, assurez-vous d'avoir les pièces demandées (Cf. annexe) et d'être certain de pouvoir participer aux tests de sélection car les frais administratifs et techniques ne sont pas remboursables.

L'hébergement et la restauration restent à la charge du stagiaire (voir conditions selon votre financement). (Cf. annexe)

Dates clés de la formation

- Dates d'inscription du 13/06 au 18/11/22

- POEC proposée (Préformation TEP) du 14 septembre au 25 novembre 2022

- TEP du 28 au 30 novembre 2022

- Sélection et positionnement, les 01 et 02 décembre 2022

- Date de la formation, du lundi 16 janvier au 08 décembre 2023

20 places disponibles en parcours complets pour chaque session de formation

8. METHODES ET MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation au BPJEPS, mention « Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri », comporte 4 Unités Capitalisables (UC) qui font l'objet d'évaluations. Cette formation se déroule en centre de formation et en entreprise, pour un travail en transversalité sur les Unités Capitalisables de la formation en vue d'acquérir des compétences et une professionnalisation vérifiée.

La formation est construite sur le principe de l'alternance, utilisant des situations concrètes de travail. Un soutien individualisé, par le biais d'un suivi pédagogique (personne de l'équipe pédagogique et/ou tuteur) ainsi qu'un tutorat en entreprise, sont mis en œuvre dans le cadre de la formation.

Le CREPS de Montpellier, en tant qu'établissement national de formation, a l'expérience de l'accueil de stagiaires et de leur gestion. Il dispose également d'un centre de ressources et d'une plateforme d'enseignement à distance.

La plateforme Réseau Numérique du Service Public de Formation (RNSPF) de formation à distance permet de suivre la formation en situation synchrone et/ou asynchrone.

Celle-ci permet de suivre la formation selon des modalités pédagogiques différentes en fonction des besoins de la formation en utilisant : une classe inversée, une visioconférence, un webinaire, d'outils multimédias et d'un Centre d'Information et de Ressources (CIR) du site en lien avec la bibliothèque de l'INSEP.

Le suivi administratif et financier des stagiaires et des intervenants est assuré par le Département Formation du CREPS de Montpellier, en lien avec le Pôle Financier et Comptable.

9. LE POSITIONNEMENT

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

Équivalences / allègements / dispenses (Cf. annexe).

Attention : un stagiaire, même allégé de certaines parties de formation d'une UC, doit obligatoirement participer aux épreuves de certification de l'UC et les valider.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

10. MODALITES D'EVALUATION

Contenus et séquences de formation

La formation au BPJEPS, mention «Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri», comporte 4 Unités Capitalisables (UC) qui font l'objet d'évaluations en contrôle continu. Leur certification se fait au travers d'épreuves sur chaque UC.

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation pour accompagner le stagiaire vers la construction de compétences professionnelles et les attendus du diplôme. Ces évaluations se présentent sous différentes formes : mise en situation de pédagogie pratique en structure, debriefing, entretien oral, épreuve écrite, quizz ou QCM, analyse vidéo, fiche d'auto évaluation.

Les modalités de certification

Il est constitué de quatre Unités Capitalisables, certificatives :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri »
- UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

Des épreuves certificatives sont organisées et permettent de valider :

UC 1/2 : Projet d'animation

UC 3 et UC 4 : Technique, pédagogie et pratique

L'arrête des épreuves concernant les UC du diplôme se trouve en annexe.

Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions prévues à l'article [A. 212-26 du code du sport](#).

11. QUALIFICATION DES FORMATEURS

Tous les intervenants sont des cadres d'état du ministère de la jeunesse et des sports, des fédérations, des experts professionnels diplômés dans la spécialité concernée par les enseignements.

L'équipe pédagogique est constituée d'experts dans leur spécialité ou dans les domaines transversaux dont les compétences sont attestées par leur expérience ou leurs diplômes. Ils sont issus de différents cadres d'emploi public ou privé (entraîneurs de haut-niveau, cadres d'état techniques et pédagogiques du ministère des sports, cadres techniques fédéraux, collectivités, éducateurs sportifs professionnels, fonctionnaires de différents ministères, responsables associatifs...).

12. ACCESSIBILITE

Pour les personnes en situation de handicap, dans un premier temps, contactez nos référents handicap.

- Juliette Carra : juliette.carra@creps-montpellier.sports.gouv.fr
- Sébastien Bertrank : sebastien.bertrank@creps-montpellier.sports.gouv.fr

L'avis d'un médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la DRAJES de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation.

Pour les sportifs de haut niveau : fournir un justificatif d'inscription sur « liste de haut niveau ».

Afin de faciliter l'organisation pendant votre formation, nous vous prions de bien vouloir préciser vos besoins dès votre inscription. L'établissement dispose de salles de formations accessibles en rez-de-chaussée. Veuillez-vous rapprocher de votre formateur référent pour la prise en compte de ce besoin.

L'établissement propose également des lieux adaptés et accessibles :

- Un restaurant
- Une cafétéria
- Un accueil administratif au bâtiment principal

13. COORDONNÉES

- Coordonnatrice opérationnelle de formation : Marie-Claire Durand
- Assistante Administratives : Elodie Tamarain
- Tél. secrétariat : 04 67 43 59 51
- Mail secrétariat : elodie-tamarain@creps-montpellier.sports.gouv.fr
- Site internet : <http://www.creps-montpellier.org>

14. ANNEXES

Annexe : Les descriptions des TEP

Annexe : Dispenses et équivalences

Annexe : Epreuves certificatives des Unités Capitalisables

Annexe : Coursus de formation

Annexe : Les financements

Annexe : Les pièces administratives à fournir pour l'inscription

Annexe : Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du sport

Annexe : Attestation de natation

Annexe : L'alternance en entreprise

Annexe : Implication sportive & associative

Annexe : LES DESCRIPTIONS DES TEP

Pour accéder à la formation du BPJEPS mention « Voile croisière, il est nécessaire de répondre aux exigences préalables requises.

Réaliser une démonstration technique au cours d'une croisière embarquée avec navigation de jour comme de nuit en responsabilité de chef de bord.

La démonstration technique permet de vérifier les trois domaines de compétences suivants :

1- DOMAINE TECHNIQUE

Compétences visées :

- Maîtriser les réglages et la conduite, pour faciliter le pilotage dans les différentes conditions de vent et de mer
- Exploiter les variables du milieu et les caractéristiques du support pour optimiser son rendement, en sous puissance et en surpuissance

Observables :

Trajectoires directes :

- Adapter les réglages en fonction de l'allure et des conditions de vent et de mer pour faciliter le pilotage
- Coordonner les actions de barre-écoute-déplacement, pour optimiser la vitesse
- Adapter constamment les réglages et la conduite en fonction de l'allure et des variations de vent et de mer, pour optimiser la vitesse

Trajectoires indirectes :

- Rejoindre un point du plan d'eau sans augmenter inutilement la route (notion de cadre)
- Coordonner les actions de barre-écoute-déplacement, pour optimiser le gain au vent ou le gain sous le vent
- Augmenter le gain au vent ou sous le vent pendant les virements ou les empannages, en adaptant les manœuvres aux conditions de vent et de mer
- Choisir la trajectoire rapprochant de l'objectif (adonnantes/refusantes)
- Repérer les zones de vent et courant potentiellement plus ou moins fort

Coordination :

- Occuper chaque poste lors des manœuvres, en coordination avec le reste de l'équipage
- Gérer et coordonner l'équipage lors des différentes manœuvres

Navigation :

- Savoir se situer en permanence sur la carte et sur l'eau
- Maîtriser l'utilisation des différentes techniques de navigation adaptées à la famille de support (gps, estime, relèvements, pilotage...) de jour comme de nuit (en habitable)

Représentation : expliquer les bases du fonctionnement d'un engin à voile, les principes d'aérodynamisme et d'hydrodynamisme, de réglage statique et dynamique du voilier

2-DOMAINE SECURITE

Compétences visées :

- Maîtriser les procédures permettant de limiter les risques en cas de situations inhabituelles (avaries, vent fort, calme...)
- Evoluer en sécurité sur une durée et dans des périmètres élargis

Observables :

- Connaître les procédures d'alerte et de signalement
- Choisir et préparer, dans le matériel disponible, celui adapté à son niveau et aux conditions
- Dégréer sur l'eau, rentrer sous voilure réduite
- Remorquer une embarcation (à la voile ou au moteur)
- Mettre en relation le paysage rencontré avec la carte marine
- Définir et critiquer sa route, entretenir une estime
- Maintenir l'état du bateau

3- DOMAINE SENS MARIN/ENVIRONNEMENT

Compétences visées :

- Concevoir un programme de navigation en fonction du site et des évolutions du contexte.

Observables

Sens marin :

- Choisir une zone de navigation en fonction des dangers et des informations météo disponibles permettant un retour facile y compris en cas de détérioration des conditions
- Participer aux tâches collectives
- Présenter les informations météo utiles à la définition du programme de navigation
- Reconnaître les principaux phénomènes susceptibles de faire varier les conditions de vent dans un délai de trois heures
- Organiser les tâches collectives / gérer un équipage
- Prendre en compte et se responsabiliser à l'égard des autres pratiquants et usagers du plan d'eau
- Connaître les fondamentaux du matelotage en vue d'assurer des réparations de fortune

Environnement :

- Veiller au respect des règles de préservation des sites et des espèces naturelles
- Connaître les principaux éléments du patrimoine maritime, lacustre ou fluvial du site
- Connaître les métiers liés au milieu

Le matériel nautique sera mis à disposition. Il faudra se munir de l'équipement individuel.

LIEU :

Les épreuves se dérouleront à partir de la capitainerie du Cap d'Agde et au Yacht Club de Mèze

TARIF :

250 €

Annexe : DISPENSES ET EQUIVALENCES

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée des exigences préalables à l'entrée en formation, de la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle et/ou obtient les Unités Capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri » suivants :

	Exigences préalables à l'entrée en formation	Exigences préalables à la mise en situation professionnelle	UC1	UC2	UC3	UC4
Brevet fédéral « entraîneur » délivré par la Fédération française de voile	Dispense de la justification de participation à 4 régates (point 4 de l'annexe IV)					
Niveau technique 5 de la Fédération française de voile support croisière	Dispense de de la démonstration technique en croisière embarquée (point 5 de l'annexe IV)					
Certificat de qualification professionnel assistant moniteur de voile support croisière avec niveau technique 5 croisière de la Fédération française de voile ou du Monitorat support croisière délivré par la Fédération française de voile		Dispense de la démonstration sur voilier habitable (annexe V)				
Premiers secours en mer (« PS mer ») en cours de validité		Dispense de l'étude de cas n°2 de l'annexe V				
Certificat « survie world sailing » de validité		Dispense de l'étude de cas n°3 (annexe V)				
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste ministérielle de haut niveau en voile course au large	dispense de la participation aux régates et de la démonstration technique prévues aux points 4 et 5 de l'annexe IV					
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4)			acquis	acquis		

La présentation des copies des diplômes obtenus, l'original du carnet de certification de la F.F. voile copie des seront demandés lors de l'inscription.

Aucune attestation de validation de niveau ne pourra être présentée après le dépôt de la fiche d'inscription.

La validation des niveaux de la F.F. Voile

Pour valider le niveau V F.F. Voile, il faut être évaluateur habilité F.F. Voile inscrit sur une liste nationale sur proposition des ligues. Cette habilitation est délivrée par famille de supports. L'évaluateur doit au minimum :

- Être licencié F.F. Voile (licence valide)
- Justifier de sa maîtrise technique par : la possession du niveau V F.F. Voile sur le ou les supports concernés ou la possession du diplôme de B.E.E.S., D.E.J.E.P.S. ou de D.E.S.J.E.P.S. mention voile
- Justifier de sa maîtrise de la progression technique fédérale et de sa capacité d'analyse de la technique par le biais d'une session de vérification des compétences d'évaluateurs techniques de niveau V ou la possession du diplôme d'entraîneur F.F. Voile. Les cadres techniques d'Etat, titulaires du professorat de sport spécialité voile, sont qualifiés évaluateurs de niveau IV et V F.F. Voile

Annexe : EPREUVES CERTIFICATIVES

Des épreuves certificatives sont organisées et permettent de valider :

Les Unités Capitalisables (UC) constitutives de la mention « Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes :

Situation d'évaluation certificative des Unités Capitalisables transversales UC1 et UC2 :

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par la DRAJES) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des Unités Capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

Situation d'évaluation certificatives des UC 3 et UC4 :

L'évaluation des UC3 et UC4 est réalisée de façon distincte. Une des deux UC est évaluée en situation professionnelle, dans les conditions fixées par le DRJSCS ou par le DJSCS.

Situation d'évaluation certificative de l'UC3 :

Elle se décompose comme suit :

a) Mise en situation pratique d'encadrement depuis un bateau à moteur d'une flotte d'au moins trois voiliers habitables au moyen d'une séance de perfectionnement d'une durée d'une heure trente minimum. Cette mise en situation, réalisée avec des pratiquants de niveau au moins équivalent au niveau technique 3 de la Fédération française de voile ou inscrits dans un cycle d'entraînement à la compétition, intègre un bilan avec les pratiquants.

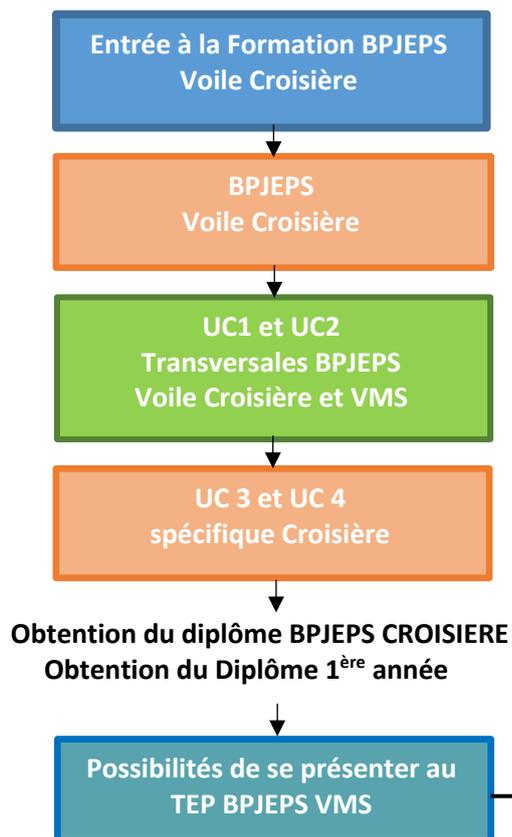
b) Entretien de 30 minutes maximum à partir de la séance pratique et portant sur l'organisation des pratiques compétitives (fondamentaux, organisation, arbitrage, ...) de la mention.

Situation d'évaluation certificative de l'UC4 :

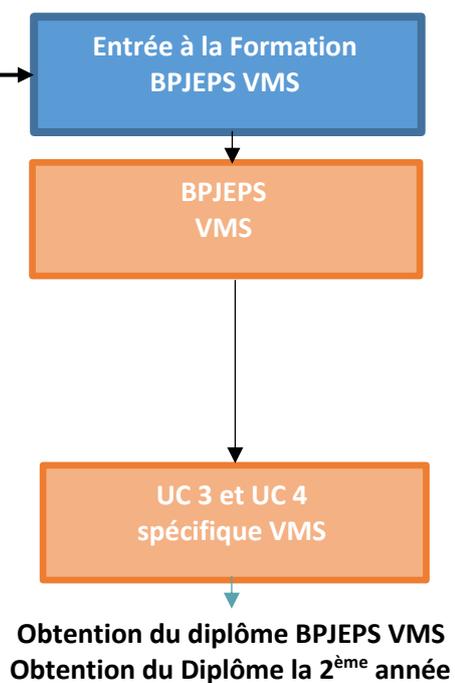
Mise en situation de pédagogie pratique en croisière hauturière au cours d'un stage embarqué avec vie à bord en présence d'un public de pratiquants inscrits dans un cycle d'apprentissage technique et pédagogique :

- Evaluation sur une période d'au moins huit heures incluant de la navigation nocturne, dont départ ou atterrissage de nuit
- Evaluation de la gestion de de l'équipage et du bateau ainsi que de la poursuite de l'objectif de formation des pratiquants

Cursus court en un an



Cursus long :
2^{ème} années dans le cadre de l'apprentissage



Annexe : LES FINANCEMENTS

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection (minimum 8 semaines avant l'entrée en formation).

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

Agé(e) de moins de 26 ans

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir une période d'accompagnement personnalisé avant de pouvoir prétendre à une aide (aide individuelle régionale, PRF (Programme Régional de Formation), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes))...

Sans emploi

Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi il existe plusieurs dispositifs, se renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi, le CREPS peut parfois vous accorder une réduction tarifaire. Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, il est vivement recommandé d'aller vous inscrire et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place : Aide individuelle régionale, PRF (Programme Régional de Formation), AIF Etat (Aides Individuelles à la formation Etat), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation)...

Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil départemental FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)...

Salarié (en CDI – CDD)

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (AFDAS ou tout autre OPCO (Opérateur de compétence)).

Apprenti (prise en charge de la formation)

Préinscription sur www.cfa-sport.com.

Travailleur indépendant

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle.

Se rapprocher de ce dernier pour les modalités de prise en charge. Si vous ne cotisez pas pour un organisme, vous devrez passer par un financement personnel.

Sportif de haut niveau

Prenez contact avec le CREPS de Montpellier, votre Fédération, votre Ligue ou encore votre club.

Personne en situation de handicap

Dans un premier temps, contactez nos référents handicaps :

- Juliette CARRA : juliette.carra@creps-montpellier.sports.gouv.fr
- Sébastien BERTRANK : sebastien.bertrank@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Vous pouvez également contacter d'une part l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part le Cap Emploi et/ou votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Annexe : PIÈCES ADMINISTRATIVES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

PIÈCES A FOURNIR POUR LES TEP

Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE).

Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (Cf. annexe).

Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel).

Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou diplôme équivalent délivré dans les 10 dernières années (SST, PSE1 ou PSE2 en cours de validité).

Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1.

Attestation d'assurance responsabilité civile valide.

Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des TEP (Cf. annexe).

Attestation de natation, 100m nage libre (Cf. annexe).

Carnet de certifications des niveaux et expériences de la F.F.V. original à nous faire parvenir par courrier à l'adresse :

CREPS Montpellier Département Formation - BP Voile

2, Avenue Charles Flahault - 34090 MONTPELLIER

Avec copies (à nous transmettre via l'espace personnel) des pages concernées par les EPEF (il vous sera rendu le jour des EPEF)

PIÈCES À FOURNIR POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE).

Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel).

Certificat de compétences PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent (AFPS, SST à jour...)

Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1.

Justificatif de financement.

Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale).

Attestation d'assurance responsabilité civile valide.

Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers.

Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...).

Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des TEP (Cf. annexe).

Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.

Lettre de motivation.

Attestation de natation, 100m nage libre (Cf. annexe).

Fiche d'alternance en entreprise (Cf. annexe).

Fiche implication sportive et associative (Cf. annexe).

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les personnes en situation de handicap :

L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la DRAJES de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».

Annexe : CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION

 <p>MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Formation : BPJEPS Spécialité : EDUCATEUR SPORTIF Mention : VOILE CROISIERE JUSQU'A 200 MILLES NAUTIQUES D'UN ABRI</p>
---	--

CERTIFICAT MÉDICAL

Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
À LA PRATIQUE ET À L'ENSEIGNEMENT DES ACTIVITES DE LA VOILE CROISIERE JUSQU'A 200 MILLES NAUTIQUES D'UN ABRI**

Je soussigné(e), Docteur en Médecine,
certifie avoir examiné ce jour,

Mme/M.,

Né(e) le :

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités suivantes de la voile, tant en terme de loisir qu'en pratique de la compétition.....

Observations :

Fait le : / /

À :

Signature et cachet (obligatoire) :

 <p>MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Formation : BPJEPS Spécialité : EDUCATEUR SPORTIF Mention : ACTIVITES DE LA FORME Option : HALTEROPHILIE, MUSCULATION</p>
---	--

ATTESTATION DE NATATION

Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
À LA PRATIQUE ET À L'ENSEIGNEMENT DES ACTIVITES DE LA FORME, DE L'HALTEROPHILIE ET DE LA MUSCULATION**

Je soussigné(e), Titulaire du diplôme : BEESAN /
BE de MNS / BPJEPS AAN (*raier les mentions inutiles*)

N° de diplôme :, atteste que :

Mme/M.,

Madame / Monsieur , candidat(e) au BPJEPS activités nautiques, a réussi avec succès le parcours suivant :

« 100m nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur ».

Réalisé à la piscine de

Fait le : / /

À :

Signature et cachet de la piscine (obligatoire) :
du BEESAN / BE de MNS / BPJEPS AAN

IMPLICATION SPORTIVE & ASSOCIATIVE

-Êtes-vous licencié d'un club ? OUI NON

Si oui, lequel (nom, adresse)

.....
.....
.....
.....

Niveau de pratique (classement ou titre) :

Si non, discipline(s) sportive(s) pratiquée(s) :

.....
.....
.....

-Exercez-vous ou avez-vous exercé une responsabilité au sein d'une association ? OUI NON

Si OUI (Structure, Nom du responsable, adresse, tél. de l'association) :

.....
.....
.....
.....

En qualité : de dirigeant d'entraîneur d'animateur autres...

-Avez-vous déjà encadré une pratique sportive ? OUI NON

À titre bénévole À titre professionnel

Si OUI, dans quelle structure ?

.....
.....
.....
.....

Depuis combien de temps ?

.....
.....

Combien d'heures par semaine ?

.....
.....

Auprès de quel(s) public(s) ?

- Petite enfance (2-6 ans) OUI NON
- Enfance (7-11 ans) OUI NON
- Préadolescents et/ou adolescents (12-18 ans) OUI NON
- Adultes (19-59 ans) OUI NON
- Jeunes retraités et retraités (60 ans et +) OUI NON
- Personnes âgées 3ème et 4ème âge OUI NON
- Personnes handicapées OUI NON

Niveau de pratique des élèves ?

- Initiation OUI NON
- Perfectionnement OUI NON